



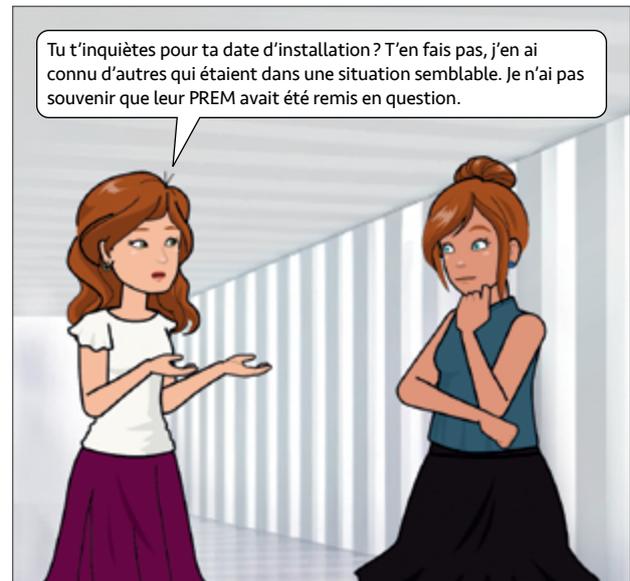
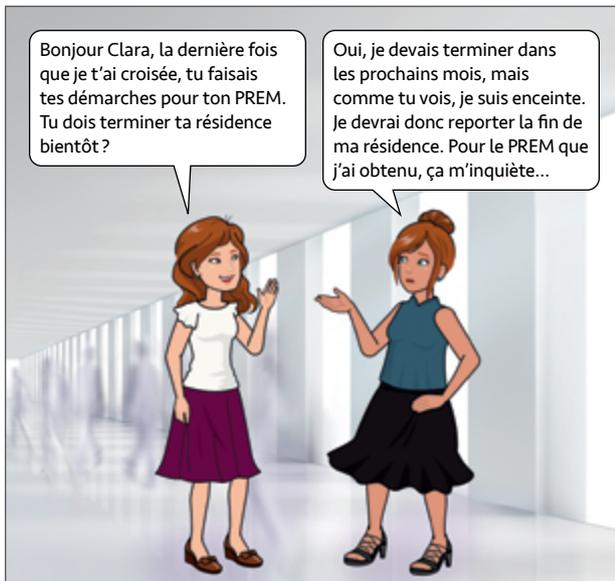
# J'AI MON PREM, MAIS LA DATE D'INSTALLATION NE CONVIENT PLUS... QUE FAIRE ?

**Nom :** Constance Sansoucis  
**Âge :** 32 ans  
**Études :** physiothérapie, médecine familiale

**Nom :** Clara Gauthier  
**Âge :** 23 ans  
**Études :** résidente en médecine familiale



Dans le dernier épisode, Constance découvrait le scribe IA comme outil pour augmenter la disponibilité du médecin et réduire son fardeau administratif.



## EXPLICATION

L'entente particulière relative au plan régional d'effectifs médicaux (PREM) prévoit qu'un médecin qui accepte un avis de conformité au PREM d'une région s'engage envers son département territorial de médecine familiale (DTMF) à commencer à pratiquer à une date donnée, dans les douze mois du dépôt de sa demande.

Des modalités sont déjà prévues dans l'entente pour certaines situations spécifiques pouvant retarder l'installation, comme la maternité, une prolongation de la résidence ou un échec aux examens. Dans tous les cas, le médecin doit communiquer avec son DTMF pour obtenir un report de début de pratique. ■